

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 737

Artikel: Vendredi 13
Autor: Bezençon, Hélène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017049>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

officiellement avant la votation du 20 mai sur l'initiative socialiste contre l'abus de la puissance bancaire! Et cela même si le cinquième restant revient aux banques cantonales et à la Migros, unies dans une croisade commune pour «des taux plus favorables aux clients» (9-11 %), qu'elles ne recrutent pas par l'intermédiaire de vendeurs de voitures et de meubles qui attendent bien sûr leur pourcentage...

HAUTE STRATÉGIE

Cela dit, l'opération UBS/Rohner se situe dans une phase stratégique de l'élaboration d'une loi sur le crédit à la consommation dont les banques n'ont évidemment jamais voulu. L'histoire de ce projet (déjà faite dans DP 559) remonte au dépôt d'une initiative parlementaire du libéral genevois Deonna, en juin 1971. Dix ans plus tard, le Conseil national adoptait un projet fédéral pas trop allégé. En mai dernier, le Conseil des Etats prenait plus au sérieux que jamais sa mission de législateur, et refondait complètement le projet, modifiant sa conception même, non sans l'aide directe de l'Association des banquiers (DP 729).

La divergence entre les conseils est d'une taille tout à fait exceptionnelle, probablement mortelle. Et c'est paradoxalement la Chambre du peuple qui se trouve chargée de tuer le projet, avec tout juste le choix des armes: ou bien le Conseil national maintient sa version, et met ainsi fin à l'exercice puisqu'une navette entre les Chambres n'a en l'occurrence aucune chance de conduire au compromis; ou bien le Conseil national adopte la conception ultra-libérale du Conseil des Etats, et la loi ainsi faite ne survivra pas au processus référendaire.

UN REFUS QUI NE DATE PAS D'HIER

Ainsi, avec une perversité de gentlemen, les banquiers ont manœuvré pour ne pas se trouver en situation de devoir eux-mêmes contester une loi dont ils n'ont jamais accepté l'idée, et encore

moins l'inspiration originelle. Ils ont transféré aux milieux des travailleurs sociaux et des consommateurs militants le sale boulot de la remise à zéro législative. Et, subsidiairement, les banquiers mettent ces mêmes milieux au défi de lancer le référendum, ou de renier toutes les revendications posées ces dernières années en matière de réglementation du «petit» crédit.

Pas mal joué, MM. les prêteurs.

PS. Les observateurs attentifs croient déceler une échappatoire, susceptible d'amener une réduction du business en cause. En effet, après une dizaine d'années de progression continue, le montant des emprunts personnels contractés l'an dernier a diminué pour la première fois. Au 31 décembre 1983, l'encours atteignait «seulement» 3,71 milliards de francs (contre 3,74 un an plus tôt), pour 444 659 contrats, dont 301 110 signés dans le courant de 1983. Autoréduction temporaire ou renversement de tendance durable?

HISTOIRE

Genevois de toujours

Tels pères, tels fils? Voici en tout cas un diagnostic qui laisse songeur et qui nous a été transmis par un aimable lecteur. Vous le trouverez dans le «Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, des traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française», publié sous les auspices de la Commission française des archives diplomatiques au Ministère des relations extérieures (Editions du CNRS, quai Anatole-France 15, 75700 Paris), fascicule trentième présenté par Georges Livet, consacré à la Suisse et qui touche, en son tome deuxième, Genève, les Grisons, Neuchâtel et Valangin, l'évêché de Bâle et le Valais. Bref, le texte qui nous intéresse plus particulièrement a été écrit en 1776 par un résident de France à Genève, Pierre-Michel Hennin, qui «retrace la

physionomie générale de la cité du Léman». Au chapitre «Officiers et soldats genevois» (p. 491 et ss.), on lit ceci, qui ne laisse pas d'inquiéter, eu égard au dicton rappelé plus haut:

Le peu de ressources que l'on a dans ce pays-cy pour placer ses enfants, plus encore que l'habitude de deux siècles, porte beaucoup de pères à destiner les leurs au service de S.M. On pourroit croire que la parité de religion inclineroit les Genevois à servir les Puissances protestantes, cependant il n'y a que peu ou point d'officiers dans cette ville dans les troupes d'Angleterre, de Hollande et des Princes protestants d'Allemagne.

Depuis quelques années, on a cessé de se vouer au service du Roy de Sardaigne parce que ce Prince a enfreint quelques capitulations des Régimens dans lesquels les Genevois trouvoient place, et a paru surtout très occupé à faire des conversions. Aujourd'hui on ne compte pas 4 officiers dans ses troupes où il y en a eu jusqu'à 40. Ce n'est donc qu'en France que les jeunes gens aiment à se placer. En général on peut dire que les officiers genevois ayant plus d'éducation et de fortune que la plupart des Suisses et autres étrangers qui embrassent l'état militaire, sont estimés dans leurs corps et bien vus de leurs chefs. Ils passent pour actifs et intelligents. Le soldat genevois a bien ces deux qualités mais il a de la peine à se plier à la discipline, accoutumé dès l'enfance dans sa patrie à ne respecter aucune autorité. Cependant au bout de quelques années, on assure qu'il vaut mieux que beaucoup de Suisses et les grades auxquels ceux qui servent quelque temps parviennent presque tous, semblent le prouver.

MOTS DE PASSE

Vendredi 13

Pour le malheur des uns
plus on est d'autres
plus on rit.

Hélène Bezençon